

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Fonctionnement des Assemblées – Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Fonctionnement des Assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020
- Délégation de pouvoir – Délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal – précision de certains seuils
- Approbation de la convention entre la commune de Samoëns et Mont Blanc Hélicoptères pour la mise à disposition d'un hélicoptère et équipage durant la « Pass'Portes du Soleil MTB »

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

- Décisions budgétaires - Approbation des comptes administratifs 2019 – Budget Communal
- Décisions budgétaires - Approbation des comptes de gestion 2019 – Budget Communal
- Décisions budgétaires - Adoption du budget primitif 2020 – Budget Communal
- Décisions budgétaires - Affectation du résultat 2019 – Budget Communal
- Décisions budgétaires - Adoption du budget primitif 2020 – Budget Exploitation Forestière
- Décisions budgétaires - Affectation du résultat 2019 – Budget exploitation forestière
- Décisions budgétaires – Adoption du budget primitif 2020 – Budget Lotissement Grailly
- Décisions budgétaires - Affectation du résultat 2019 – Budget Lotissement Grailly
- Décisions budgétaires – Adoption du budget primitif 2020 – Budget Régie des Activités Touristiques
- Décisions budgétaires - Affectation du résultat 2019 – Budget Régie des Activités Touristiques
- Fiscalité - Vote des taux d'imposition pour l'année 2020
- Tarifs – spectacles de la saison culturelle 2020-2021 à l'Espace Le Bois aux Dames 2020-2021
- Tarif et date limite de demande de remboursement des billets spectacle du Criou Blues Festival
- Subventions – Approbation de la convention de partenariat entre la commune, Noé CLAYE et l'association « Noé Télémark »
- Subventions – Approbation de la convention de partenariat entre la commune, Argeline TAN-BOUQUET et l'association « Team Mont-Blanc Télémark »
- Subventions – Approbation de la convention de partenariat entre la commune, Hugo ROUTIN et l'association « Samoëns Ski Nordique »
- Indemnité gardiennage des églises
- Tarifs piscine
- Braderie de livres à la médiathèque et fixation de tarifs
- Délibération du principe de remboursement sur justificatifs des usagers de la régie des activités touristiques
- SYANE – travaux d'électrification l'Etelley
- Tarif restaurant scolaire 2020/2021
- Règlement intérieur du restaurant scolaire
- Attribution d'une subvention association Harmonie Municipale
- Attribution d'une subvention association Les Arobades
- Attribution d'une subvention association Le Souvenir Français

URBANISME / FONCIER

- Délibération complémentaire échange Annie Robson / Commune (prix)

INFORMATIONS

- Décision n°24/2020 : Décision de signer une demande de subvention au PPT 2019-2024 concernant la reconquête d'alpage du plateau des Saix.
- Décision n°25/2020 : Décision de signer une convention portant autorisation d'occupation du domaine public au profit de Grand Massif Domaines Skiabiles (ancienne mairie)

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-01

Objet : Fonctionnement des Assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 2 juin 2020 ;

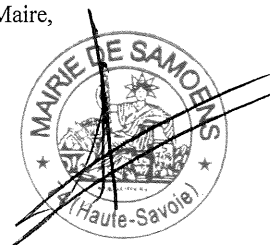
Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-02

Objet : Fonctionnement des Assemblées – Installation d'un nouveau conseiller municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

VU le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

VU la délibération n° 2020-02-02 en date du 23 mai 2020 portant installation du conseil municipal ;

VU le courrier de Madame Liliane MATHIEU reçu le 3 juin 2020 portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a dûment informé Monsieur le sous-préfet de Bonneville de cette démission ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

CONSIDÉRANT que Madame Delphine DUNOYER, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste "Samoëns 2020 Dynamique et Responsable", est désignée pour remplacer Madame Liliane MATHIEU au Conseil Municipal ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

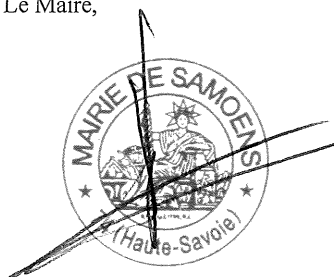
PREND ACTE de l'installation de Madame Delphine DUNOYER en qualité de conseillère municipale

L'ordre du tableau des Conseillers Municipaux est établi tel que suit :

MOGENET Jean-Charles	Maire
RICCO Olivier	1 ^{er} adjoint
LAPERROUSAZ Monique	2 ^{ème} adjointe
BRUNOT Yves	3 ^{ème} adjoint
JIRO Sarah	4 ^{ème} adjointe
CHAUPLANNAZ Christian	5 ^{ème} adjoint
NIAUFRE Francis	Conseiller
CARLES Christine	Conseiller
SEBELLIN Pierre	Conseiller
BOUÉ Marie-Cécile	Conseiller
MAYEUX Véronique	Conseiller
BARBIER Patricia	Conseiller
JUBEAU Christelle	Conseiller
GALLET Clément	Conseiller
DEPLACE Cédric	Conseiller
VAN SOEN Pierre	Conseiller
GRANDCOLLOT Jean-Jacques	Conseiller
CHAUVAUD Mireille	Conseiller
DUNOYER Delphine	Conseiller

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUË, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUË), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-03

Objet : Délégation de pouvoir – Délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°2020-02-05 en date du 23 mai 2020 de délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal ;

VU le courriel de la sous-préfecture de Bonneville en date du 29 mai 2020 précisant que la délibération n°2020-02-05 est inapplicable pour ce qui concerne les alinéas 2 et 3 car les limites ne sont pas fixées par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les limites des alinéas 2 et 3 des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

PRECISE les alinéas 2 et 3 des délégations consenties au Maire de la façon suivante :

2° De fixer, dans la limite de 2 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite de 500.000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

PREND ACTE que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de ces délégations ;

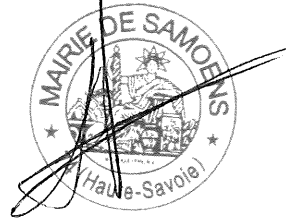
PREND ACTE que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, les présentes délégations ne sauraient excéder la durée du mandat ;

PREND ACTE que cette délibération est à tout moment révocable ;

AUTORISE que les présentes délégations soient exercées par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;

PREND ACTE que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-04

Objet : Approbation de la convention entre la commune de Samoëns et Mont Blanc Hélicoptères pour la mise à disposition d'un hélicoptère et équipage durant la « Pass'Portes du Soleil MTB »

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer et d'organiser les services de secours à l'occasion de l'évènement « Pass'Portes du Soleil MTB » les 28, 29 et 30 août 2020 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition d'un hélicoptère et équipage avec la Société Mont Blanc Hélicoptères, afin d'assurer la sécurité des participants lors de la « Pass'Portes du Soleil MTB » les 28, 29 et 30 août 2020.

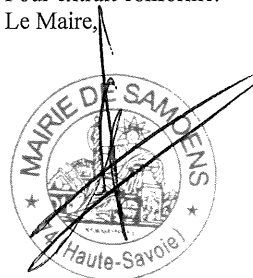
Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune de Samoëns et Mont Blanc Hélicoptères pour assurer les services de secours à l'occasion de la « Pass'Portes du Soleil MTB » les 28, 29 et 30 août 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUË, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUË), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-05

Objet : Décisions budgétaires - Approbation des comptes administratifs 2019 – Budget principal

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales prescrivant l'obligation de retrait du Maire lors du vote des comptes administratifs.

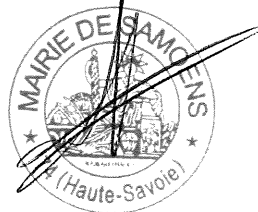
Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Conseiller Municipal, Maire au cours de l'exercice 2019 sort de la salle.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

ADOPTE le compte administratif du budget principal de l'année 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-06

Objet : Décisions budgétaires - Adoption des comptes de gestion 2019 - Budget communal

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'instar du compte administratif, le compte de gestion est également soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

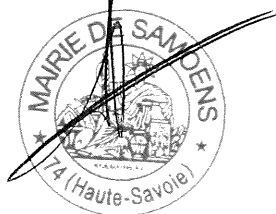
Monsieur le Maire soumet donc à l'Assemblée l'adoption de la conformité des écritures du compte de gestion suivant au compte administratif du budget communal 2019.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

CONSTATE la conformité du compte de gestion de l'exercice 2019 du budget communal au compte administratif correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-07

Objet : Décisions budgétaires - Adoption des budgets primitifs 2020 - Budget principal

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour le budget principal de la commune.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 17 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS (Mireille CHAUVAUD et Pierre VAN SOEN),**

APPROUVE le budget communal de l'année 2020 joint à la présente délibération pour les montants suivants :

- **Fonctionnement** : 12 555 842.97 € en dépenses et en recettes.
- **Investissement** : 11 406 578.26 € en dépenses et en recettes.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	VOTE	Chapitre	Libellé	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	3 334 697.00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 113 310.97 €
012	Charges de personnel	2 200 000.00 €	013	Atténuations de charges	–
14	Atténuations de produits	135 000.00 €	042	Opération d'ordre de transfert	32 000.00 €
022	Dépenses Imprévues	90 000.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	754 700.00 €
023	Virement à l'investissement	3 992 676.97 €	73	Impôts et taxes	7 322 297.00 €
042	Opérations d'ordre transfert	207 828.00 €	74	Dotations, subventions et participations	1 068 535.00 €
65	Autres charges de Gestion courante	2 242 641.00 €	75	Autres produits de gestion courante	235 000.00 €

66	Charge des Emprunts	310 000.00 €	77	Produits exceptionnels	30 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	43 000.00 €			
Total dépenses de fonctionnement		12 555 842.97 €	Total recettes de fonctionnement		12 555 842.97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Solde reporté de la section d'investissement	2 956 874.29 €	001	Solde reporté de la section d'investissement	€
020	Dépenses Imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	3 992 676.97 €
040	Opérations d'ordre de transfert	32 000.00 €	024	Produits de cessions	184 160.00 €
10	Dotation fonds divers	2 860.00 €	040	Opérations d'ordre de transfert	207 828.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	966 700.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 447 323.29 €
20	Immobilisations incorporelles	218 780.00 €	13	Subventions d'investissement	573 890.00 €
21	Immobilisations corporelles	4 611 645.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	700.00 €
23	Immobilisations en cours	2 423 507.97 €			
27	Autres immobilisations financières	194 211.00 €			
Total dépenses investissement		11 406 578.26 €	Total recettes investissement		11 406 578.26 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-08

Objet : Décisions budgétaires - Affectation du résultat 2019 - Budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal de la commune.

Résultat cumulé à la clôture 2018

Excédent de 6 574 447.88 €

Résultat de l'exercice 2019 NON INCLUS LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT

Excédent de 2 156 706.25 €

Résultat de clôture 2019

Déficit d'investissement de 1 889 676.03 €

Excédent de fonctionnement de 9 151 454.74 €

Soit un excédent de clôture de 7 261 778.71 €

Suite à la réintégration des éléments comptables de la dissolution du SIEAGM, du syndicat du Torrent du Verney et du Budget annexe de la piscine, pour un montant de 1 148 467.74 €, il convient de reprendre les montants suivants :

Résultat de clôture 2019

Déficit d'investissement de 2 956 874.29 €

Excédent de fonctionnement de 9 070 185.26 €

Soit un excédent de clôture de 6 113 310.97 €

Reste à réaliser 2019

Dépenses d'investissement : -

Recettes d'investissement : -

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2019 budget principal comme suit :

- Solde d'exécution cumulé déficitaire de la section d'investissement : 2 956 874.29 €
- Affectation au compte 1068 pour couverture du besoin de financement : 2 956 874.29 €
- Affectation au compte 1068 : 3 000 000.00 €
- Affectation au compte 002 résultat de fonctionnement reporté excédent : 3 113 310.97 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-09

Objet : Décisions budgétaires - Adoption des budgets primitifs 2020 - Budget exploitation forestière

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour le budget Exploitation Forestière.

Après exposé et en avoir délibéré,

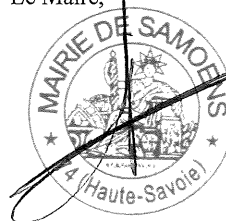
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

VOTE le budget Exploitation Forestière de l'année 2020 joint à la présente délibération pour les montants suivants :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	VOTE	Chapitre	Libellé	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	96 170.00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	109 899.83€
012	Charges de personnel	–	013	Atténuations de charges	–
14	Atténuations de produits	–	042	Opération d'ordre de transfert	–
022	Dépenses Imprévues	–	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 156.00 €
023	Virement à l'investissement	59 435.83 €	73	Impôts et taxes	–
042	Opérations d'ordre transfert	–	74	Dotations, subventions et participations	–
65	Autres charges de Gestion courante	1 200.00 €	75	Autres produits de gestion courante	–
66	Charge des Emprunts	–	77	Produits exceptionnels	–
67	Charges exceptionnelles	250.00 €			
Total dépenses de fonctionnement		157 055.83 €	Total recettes de fonctionnement		157 055.83€

SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Solde reporté de la section d'investissement	-	001 Solde reporté de la section d'investissement	-	
020	Dépenses Imprévues	-	021 Virement de la section de fonctionnement	59 435.83 €	
040	Opérations d'ordre de transfert	-	024 Produits de cessions	-	
13	Subvention d'investissement	-	040 Opérations d'ordre de transfert	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	10 Dotations, fonds divers et réserves	-	
20	Immobilisations incorporelles	-	13 Subventions d'investissement	-	
21	Immobilisations corporelles	59 435.83 €	16 Emprunts et dettes assimilées	-	
23	Immobilisations en cours	-	27 Autres Immobilisations financières	-	
27	Autres immobilisations financières	-			
Total dépenses investissement		59 435.83 €	Total recettes investissement		59 435.83 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-10

Objet : Décisions budgétaires - Affectation du résultat 2019 - Budget Exploitation forestière

Considérant que les règles comptables applicables n'impliquent pas l'affectation en section d'investissement de crédits lorsque le déficit correspond à un montant de séquestre ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, est invité à statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget Exploitation forestière en s'appuyant sur les informations suivantes :

Résultat de clôture 2018

Excédent de 68 774.06 €

Résultat de l'exercice 2019

Excédent 41 125.77 €

Résultat de clôture 2019

Excédent de fonctionnement de 109 899.83 €

Soit un excédent de clôture de 109 899.83 €

Reste à réaliser 2019

Dépenses d'investissement : -

Recettes d'investissement : -

Après exposé et en avoir délibéré,

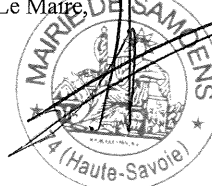
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2019 budget principal comme suit :

- Affectation au compte 002 résultat de fonctionnement reporté excédent : 109 899.83 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-11

Objet : Décisions budgétaires - Adoption des budgets primitifs 2020 - Budget lotissement Grailly

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour le budget lotissement Grailly.

Après exposé et en avoir délibéré,

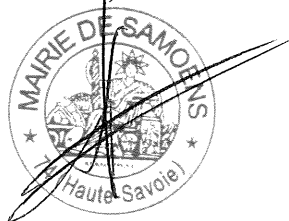
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

VOTE le budget lotissement Grailly de l'année 2020 joint à la présente délibération pour les montants suivants :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	VOTE	Chapitre	Libellé	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	291 633.92 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	291 633.92€
012	Charges de personnel	–	013	Atténuations de charges	–
14	Atténuations de produits	–	042	Opération d'ordre de transfert	–
022	Dépenses Imprévues	–	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	–
023	Virement à l'investissement	–	73	Impôts et taxes	–
042	Opérations d'ordre transfert	–	74	Dotations, subventions et participations	–
65	Autres charges de Gestion courante	–	75	Autres produits de gestion courante	–
66	Charge des Emprunts	–	77	Produits exceptionnels	–
67	Charges exceptionnelles	–			
Total dépenses de fonctionnement		291 633.92 €	Total recettes de fonctionnement		291 633.92€

SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Solde reporté de la section d'investissement	20 000.00€	001 Solde reporté de la section d'investissement	-	
020	Dépenses Imprévues	-	021 Virement de la section de fonctionnement	-	
040	Opérations d'ordre de transfert	-	024 Produits de cessions	-	
13	Subvention d'investissement	-	040 Opérations d'ordre de transfert	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	10 Dotations, fonds divers et réserves	-	
20	Immobilisations incorporelles	-	13 Subventions d'investissement	-	
21	Immobilisations corporelles	-	16 Emprunts et dettes assimilées	-	
23	Immobilisations en cours	-	27 Autres Immobilisations financières	20 000.00€	
27	Autres immobilisations financières	-			
Total dépenses investissement		20 000.00€	Total recettes investissement		20 000.00€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-12

Objet : Décisions budgétaires - Affectation du résultat 2019 - Budget lotissement Grailly

Considérant que les règles comptables applicables n'impliquent pas l'affectation en section d'investissement de crédits lorsque le déficit correspond à un montant de séquestre ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, est invité à statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget du lotissement de Grailly en s'appuyant sur les informations suivantes :

Résultat de clôture 2018

Excédent de 274 830.09 €

Résultat de l'exercice 2019

Déficit 3 196.17 €

Résultat de clôture 2019

Déficit d'investissement de 20 000.00 €

Excédent de fonctionnement de 291 633.92 €

Soit un excédent de clôture de 271 633.92 €

Reste à réaliser 2019

Dépenses d'investissement : -

Recettes d'investissement : -

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2019 budget principal comme suit :

- Affectation au compte 002 résultat de fonctionnement reporté excédent : 291 633.92 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-13

Objet : Décisions budgétaires - Adoption des budgets primitifs 2020 – Régie des activités touristiques

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif de la régie des activités touristiques.

Après exposé et en avoir délibéré,

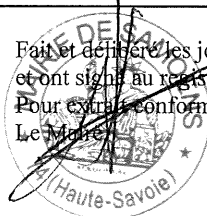
LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le budget de la régie des activités touristiques de l'année 2020 joint à la présente délibération pour les montants suivants :

- o Fonctionnement : 583 000 € en dépenses et en recettes
- o Investissement : 0 € en dépenses et en recettes.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	VOTE	Chapitre	Libellé	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	284 448.00€	002	Résultat de fonctionnement reporté	46 368.52 €
012	Charges de personnel	228 200.00 €	013	Atténuations de charges	–
65	Autres charges gestion courante	15 000.00€	042	Opération d'ordre de transfert	€
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	484 131.48 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 352.00 €	73	Impôts et taxes	€
023	Virement à la section investissement	–	74	Dotations, subventions et participations	€
042	Opérations d'ordre de transfert entre section		75	Autres produits de gestion courante	15 000.00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		77	Produits exceptionnels	37 500.00€
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	–		Total des recettes d'ordre d'exploitation	
Total dépenses de fonctionnement		583 000.00 €	Total recettes de fonctionnement		583 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUË, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUË), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-14

Objet : Décisions budgétaires - Affectation du résultat 2019 – Régie des activités touristiques

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget Régie des Activités touristiques.

Résultat de clôture 2018

Excédent de clôture de 176 402.24€

Résultat de l'exercice 2019

Déficit d'exercice de 130 033.72 €

Résultat de clôture 2019

Soit un excédent de clôture cumulé de 46 368.52 €

Reste à réaliser 2019

Dépenses d'investissement : -

Recettes d'investissement : -

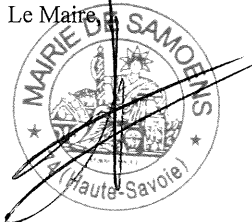
Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget de la régie des activités touristiques comme suit :

Affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 46 368.52€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-15

Objet : Fiscalité - Vote des taux d'imposition pour l'année 2020

Le Maire rappelle que les taux d'imposition des 3 taxes directes locales de l'année 2019 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 22.98 %
- Taxe Foncière (bâti) : 17.42 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 76.39 %

Après exposé et en avoir délibéré,

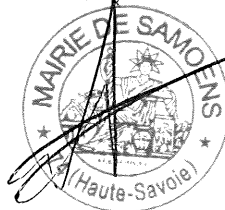
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE de conserver les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour l'année 2020 ;

ADOPTE les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour l'année 2020 suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : 17.42 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 76.39 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-16

Objet : Tarifs – Spectacles de la saison culturelle 2020-2021

Monsieur le Maire présente le projet de saison culturelle autour de la promotion des arts vivants à l'Espace Le Bois aux Dames. Cette saison s'inscrira dans la période courant du 22 septembre 2020 au 11 avril 2021. Elle englobera le cycle des Rencontres d'Arts Vivants à Samoëns produit par la commune.

Dans une dynamique d'incitation à la découverte, il est proposé de proposer une formule d'abonnement pour l'ensemble de la saison à tarif attractif.

Le programme indicatif suivant est donné :

- | | |
|---|------------------------|
| ▪ Mardi 22 septembre 2020 : Les précieuses ridicules. | théâtre |
| ▪ Dimanche 11 octobre 2020 : Y-a-t-il un pilote dans la salle. | théâtre |
| ▪ Mercredi 14 octobre : Augustin, pirate des caraïbes. | jeune public |
| ▪ Samedi 7 novembre 2020 : Made in China | théâtre |
| ▪ Dimanche 8 novembre 2020 : Pinocchio, aventure d'une marionnette | théâtre |
| ▪ Samedi 21 novembre : Recuerdos | danse, musique, conte |
| ▪ Dimanche 13 décembre 2020 : Baba Yaga. | musique et conte |
| ▪ Vendredi 18 décembre 2020 : concert début de saison | musique |
| ▪ Dimanche 17 janvier 2021 : La Fontaine éternel impénitent | théâtre |
| ▪ Samedi 23 janvier : Danses hip-hop | danse |
| ▪ Mardi 09 février : Vestiaire non surveillé | clown |
| ▪ Dimanche 14 février : Le parc | théâtre |
| ▪ Jeudi 18 février : Mangeurs de lapin | cabaret burlesque |
| ▪ Mardi 23 février : Seul en scène | humour |
| ▪ Jeudi 4 mars : Mon père est une chanson de variété | chant musique, théâtre |
| ▪ Dimanche 14 mars : Qui a peur du loup ? | théâtre |
| ▪ Samedi 20 mars : AMA, harmonie jeunes et Cogito | musique |
| ▪ Dimanche 11 avril : Lecture théâtralisée : Raymond Devos | théâtre |

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Spectacle	Tarif adulte	Tarif réduit
« Les précieuses ridicules »	15 €	5 €
« Y-a-t-il un pilote dans la salle ? »	5 €	3 €

« Augustin, pirate des Caraïbes »	10 €	5 €
« Made in China »	10 €	5 €
« Pinocchio, l'aventure d'une marionnette »	5 €	3 €
« Recuerdos »	10 €	5 €
« Baba Yaga »	5 €	3 €
<i>Concert d'ouverture de saison</i>	15 €	5 €
« La Fontaine éternel impénitent »	5 €	3 €
Danses hip-hop	10 €	5 €
« Vestiaire non surveillé »	10 €	5 €
« Le parc »	5 €	3 €
« Mangeurs de lapin »	15 €	10 €
Seul en scène	15 €	5 €
« Mon père est une chanson de variété »	10 €	5 €
« Qui a peur du loup ? »	5 €	3 €
AMA, Harmonie jeunes et Cogito	10 €	5 €
« Lecture théâtralisée. Raymond Devos »	10 €	5 €
FORFAIT SAISON le « Pass o'Dames » PAC'OBAD	100€	50 €

Le « Tarif réduit » figurant dans la présente est applicable sur présentation d'un justificatif aux jeunes de moins de 16 ans, étudiants, demandeurs d'emplois bénéficiaires de la « Prime d'Activité » et à toute personne en situation de handicap (taux d'incapacité à compter de 80 %) sur présentation d'une carte d'invalidité.

Après exposé et en avoir délibéré,

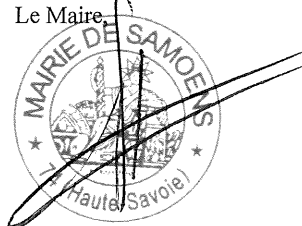
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE les tarifs des spectacles dans le cadre de la saison culturelle telle qu'exposée ci-avant ;

INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-17

Objet : Tarifs - Tarif et date limite de remboursement de billets de spectacle du « Criou Blues Festival » Annule et remplace la délibération n°2020-03-08 du 2 juin 2020.

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la décision du Maire n°12/2020 en date du 13 février 2020 fixant les tarifs des billets de spectacles du Criou Blues festival des 27 et 28 mars 2020 ;

Il est exposé qu'en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la décision a été prise de reporter le « Criou Blues Festival » initialement prévu les 27 et 28 mars 2020 au 11 et 12 septembre 2020. Les billets achetés pour les spectacles de mars restent valables pour les concerts des 11 et 12 septembre. Un certain nombre de demandes de remboursement ont été, néanmoins, adressées au service. Il convient d'en fixer les tarifs et la date limite de demande de remboursement des billets.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2020-03-08 du 2 juin 2020 ;

FIXE les tarifs de remboursements de la façon suivante :

Intitulé	Tarif
LOUIS BERTIGNAC et ANDY BACON – 27/03/2020	15 €
LAURA COX et MISS AMERICA – 28/03/2020	15 €
MASTERCLASS DU 27/03/2020	25 €
MASTERCLASS DU 28/03/2020	25 €
PACK CONCERTS DU 27/03/20 ET 28/03/2020	25 €
PACK 1 SOIRÉE et 1 MASTERCLASS	36 €
PACK 2 SOIRÉES ET 2 MASTERCLASS	65 €

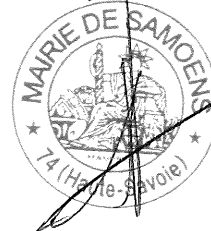
FIXE la date limite de demande de remboursement des billets au 15 juillet 2020 ;

INSCRIT les dépenses au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes aux remboursements.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-18

Objet : Subventions – Approbation de la convention de partenariat entre la commune, Noé CLAYE et l'association « Noé Télémark »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2017-13-05 du 19 décembre 2017 approuvant la convention de partenariat avec l'association « Noé Télémark » ;

VU la convention de partenariat entre la commune de Samoëns et l'association « Noé Telemark » en date du 10 janvier 2018 conclue pour une durée de trois saisons ;

CONSIDÉRANT que la convention de partenariat est arrivée à terme à la fin de la saison 2019/2020 ;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de la convention de partenariat formulée par Noé CLAYE ;

CONSIDÉRANT les résultats de Noé CLAYE ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention de partenariat avec Noé CLAYE conclue en date du 10 janvier 2018 est arrivée à terme à la fin de la saison d'hiver 2019/2020. Il propose à l'Assemblée de reconduire ce partenariat pour une durée de 3 saisons, soit jusqu'à la saison d'hiver 2021/2022, pour une prime fixe d'un montant de 5 000 € et des primes de podiums calculées en fin de saison en fonction des résultats de l'athlète et plafonnées à 12 000 €.

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l'athlète et la commune de Samoëns, sponsor bandeau, en vue principalement d'accompagner financièrement Noé CLAYE et de lui permettre d'évoluer dans son sport de haut niveau.

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principales des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR,
2 CONTRE (Pierre VAN SOEN et Jean-Jacques GRANDCOLLOT),
1 ABSTENTION (Mireille CHAUVAUD),**

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec l'association « Noé Télémark » pour une durée de 3 saisons ;

INSCRIT au budget les dépenses afférentes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que toutes les autres pièces afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-19

Objet : Subventions – Approbation de la convention de partenariat entre la commune, Argeline TAN-BOUQUET et l'association « Team Mont-Blanc Télémartk »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2018-01-08 en date du 9 février 2018 approuvant la convention de partenariat avec l'association « Team Mont-Blanc Télémartk » ;

VU la convention de partenariat entre la commune de Samoëns et l'association « Team Mont Blanc Telemark » en date du 27 février 2018 conclue pour une durée de trois saisons ;

CONSIDÉRANT que la convention de partenariat est arrivée à terme à la fin de la saison 2019/2020 ;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de la convention de partenariat formulée par Argeline TAN BOUQUET ;

CONSIDÉRANT les résultats d'Argeline TAN-BOUQUET ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention de partenariat avec Argeline TAN BOUQUET conclue en date du 27 février 2018 est arrivée à terme à la fin de la saison d'hiver 2019/2020. Il propose à l'Assemblée de reconduire ce partenariat pour une durée de 3 saisons, soit jusqu'à la saison d'hiver 2021/2022, pour une prime fixe d'un montant de 5 000 € et des primes de podiums calculées en fin de saison en fonction des résultats de l'athlète et plafonnées à 12 000 € .

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l'athlète et la commune de Samoëns, sponsor bandeau, en vue principalement d'accompagner financièrement Argeline TAN-BOUQUET et de lui permettre d'évoluer dans son sport de haut niveau.

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principales des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR,
2 CONTRE (Pierre VAN SOEN et Jean-Jacques GRANDCOLLOT),
1 ABSTENTION (Mireille CHAUVAUD),**

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec l'association « Team Mont Blanc Télémark » pour une durée de 3 saisons ;

INSCRIT au budget les dépenses afférentes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que toutes les autres pièces afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-20

Objet : Subventions – Approbation de la convention de partenariat entre la commune, Hugo ROUTIN et l'association « Samoëns Ski Nordique »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT les résultats d'Hugo ROUTIN ;

CONSIDÉRANT le projet de convention de partenariat avec l'association « Samoëns Ski Nordique » ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'Hugo ROUTIN, membre de l'équipe régional de ski nordique des moins de 20 ans, domicilié à Samoëns, a obtenu de très bons résultats lors des dernières saisons d'hiver et propose d'établir une convention de partenariat avec l'association dont il est membre, « Samoëns Ski Nordique » pour la saison d'hiver 2020/2021, et pour une prime fixe d'un montant de 3 000 €.

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l'athlète et la commune de Samoëns, sponsor bandeau, en vue principalement d'accompagner financièrement Hugo ROUTIN et de lui permettre d'évoluer dans son sport de haut niveau.

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principales des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec l'association « Samoëns Ski Nordique » pour la saison d'hiver 2020/2021 ;

INSCRIT au budget les dépenses afférentes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que toutes les autres pièces afférentes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-21

Objet : Indemnités - Gardiennage de l'église communale

VU la circulaire préfectorale en date du 14 mars 2019 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales ;

VU la délibération n°2019 -02-26 en date du 9 avril 2019 fixant le montant des indemnités de gardiennage de l'église communale pour l'année 2019 ;

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale pour l'année 2019 avait été fixé à 479,86 €. Il informe l'Assemblée que conformément à la circulaire préfectorale en date du 14 mars 2019, le plafond applicable reste équivalent à celui de 2019 et est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Le montant de l'indemnité pour l'année 2020 reste donc inchangé.

Après exposé et en avoir délibéré,

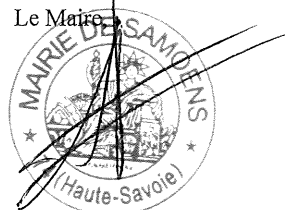
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

FIXE à 479,86 € l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2020 pour un gardien résidant dans la commune.

DÉCIDE que cette somme sera versée à chacun des trois gardiens qui habitent le bourg de SAMOËNS et assurent cette mission de gardiennage de l'église.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-22

Objet : Tarifs – Piscine municipale - Saison estivale 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2019-03.13 en date du 14 juin 2019 approuvant les tarifs de la piscine municipale pour la saison estivale 2019 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de réviser les tarifs de la piscine municipale pour la saison estivale 2020.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués lors de la saison 2019 et propose de reconduire les mêmes tarifs pour la saison 2020 :

	2019	Proposition 2020
Entrée enfant	3,90 €	3,90 €
Entrée adulte	4,90 €	4,90 €
Entrée groupe	2,15 €	2,15 €
Entrée fin de journée *	2 €	2 €
Entrée ALSH Samoëns	1,80 €	1,80 €
Carte famille 10 entrées	35 €	35 €
Carte semaine enfant	22 €	22 €
Carte semaine adulte	28 €	28 €
Forfait saison enfant	64 €	64 €
3° forfait saison enfant et plus	31,50 €	31,50 €
Promo saison (enfant de Samoëns avant 15/06)	52 €	52 €
Forfait saison adulte	93 €	93 €
Forfait saison club petit	21,50 €	21,50 €
Forfait saison club enfant	32 €	32 €

Forfait saison club adulte	46,50 €	46,50 €
Prestations MNS-Scolaires	25 €	25 €
Renouvellement carte (support forfait)	4 €	4 €
Plus de 75 ans	Gratuit	Gratuit

*Du 26 juin 2020 au 31 août 2020 : à partir de 17h30 (évacuation des bassins à 19h)

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

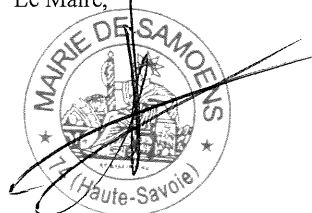
APPROUVE les tarifs de la piscine municipale pour la saison d'été 2020 selon la grille suivante :

Entrée enfant	3,90 €
Entrée adulte	4,90 €
Entrée groupe	2,15 €
Entrée fin de journée	2 €
Entrée ALSH Samoëns	1,80 €
Carte famille 10 entrées	35 €
Carte semaine enfant	22 €
Carte semaine adulte	28 €
Forfait saison enfant	64 €
3° forfait saison enfant et plus	31,50 €
Promo saison (enfant de Samoëns avant 15/06)	52 €
Forfait saison adulte	93 €
Forfait saison club petit	21,50 €
Forfait saison club enfant	32 €
Forfait saison club adulte	46,50 €
Prestations MNS-Scolaires	25 €
Renouvellement carte (support forfait)	4 €
Plus de 75 ans	Gratuit

INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-23

Objet : Braderie de livres d'occasion à la Médiathèque Municipale et fixation de tarifs

Monsieur le Maire présente qu'à la suite du « désherbage » des documents effectué afin de réguler les collections de la Médiathèque, il serait opportun d'organiser une nouvelle braderie de livres d'occasion. Celle-ci permettrait aux lecteurs d'acquérir à bas prix des documents destinés à la destruction.

Il est proposé d'organiser cette braderie le samedi 08 août 2020.

Les tarifs suivants sont proposés :

Revue	0,50 Euro
Livres au format intermédiaire, romans, bandes dessinées	1,00 Euro
Beaux livres, grands formats	2,00 Euros

L'encaissement des recettes sera assuré par le régisseur et le régisseur suppléant de la Médiathèque. Il sera fait sur le compte de recettes de la Médiathèque.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

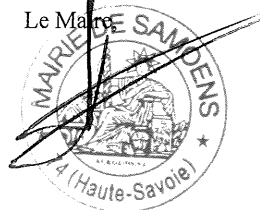
AUTORISE l'organisation d'une braderie le samedi 8 août 2020,

VALIDE les tarifs proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire



DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-24

Objet : Principe de remboursement des clients de la régie des activités touristiques

VU le vote du conseil d'exploitation du jeudi 18 juin 2020 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du principe de remboursement des séjours payés par les clients n'ayant pas pu bénéficier leur séjour.

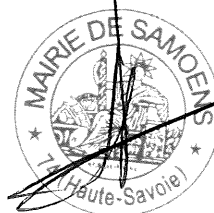
Le Trésor Public autorisera à procéder au remboursement sous réserve de production des justificatifs et de l'accord du directeur.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

ACCEPTE et DECIDE le principe de remboursement des clients de la régie des activités touristiques sous réserve de production des justificatifs et de l'accord du directeur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-25

Objet : SYANE – Programme 2020 – Plan Qualité Electricité L'ETELLEY

Le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2020, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « PQE etelay 1 » figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à :	69 903,00 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	9 709,00 Euros
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	2 097,00 Euros

afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière :

d'un montant global estimé à :	69 903,00 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	9 709,00 Euros
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	2 097,00 Euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 678,00 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 7 767,00 euros

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-26

Objet : Tarifs – Restaurant scolaire septembre à décembre 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2018-04-06 en date du 2 mai 2018 approuvant les tarifs restaurant scolaire et garderie périscolaire pour l'année 2018/2019 ;

VU la délibération en date du 6 juillet 2020 approuvant le règlement intérieur du restaurant scolaire ;

VU la délibération n°CP-2019-0633 du Conseil Départemental de la Haute Savoie en date du 9 septembre 2019, fixant les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'harmoniser la tarification au forfait, globalement plus avantageuse pour les familles.

Monsieur le Maire propose les tarifs forfaitaire suivant :

	Coût du repas 2020	Montant forfait annuel 2020
Groupes scolaires Elémentaires		
Forfait 4 jours	2.91 €	407.40 €
Forfait 3 jours	3.21 €	337.05 €
Forfait 2 jours	3.36 €	235.20 €
Forfait 1 jour	3,52 €	123.20 €
Collège André CORBET		
Forfait 4 jours	3.36 €	470.40 €
Forfait 3 jours	3.70 €	388.50 €
Forfait 2 jours	3.87 €	270.90 €
Forfait 1 jour	4.06 €	142.10 €

Pour les élèves externes :

- Collège : 4.70 €
- Ecole Elémentaire publique et privée : 4.70 €

Pour les adultes : 6.40 €

Après exposé et en avoir délibéré,

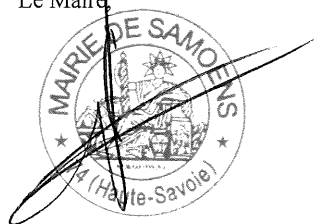
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE les tarifs du restaurant scolaire Septembre à Décembre 2020 telle qu'exposée ci-avant ;

INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-27

Objet : Autres actes réglementaires - Approbation de la modification du règlement de fonctionnement du restaurant scolaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'organisation et de bonne gestion, il convient de modifier le règlement du restaurant scolaire proposé par la collectivité ;

CONSIDÉRANT le projet de modification du règlement de fonctionnement du restaurant scolaire.

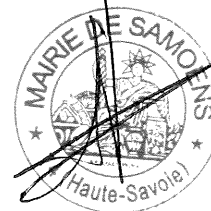
Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le projet de modification du règlement de fonctionnement du restaurant scolaire présenté en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-28

Objet : Subventions – Attribution d'une subvention à l'association de l'Harmonie municipale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'harmonie municipale reçue en Mairie le 14 janvier 2020 ;

Messieurs Jean Charles MOGENET et Olivier RICCO ne prennent pas part au vote.

L'Harmonie municipale a formulé une demande de subvention communale de 20 000 € pour aider au financement du bon fonctionnement de l'association.

Après exposé et en avoir délibéré,

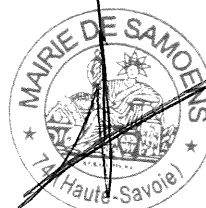
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR,
1 ABSTENTION (Mireille CHAUVAUD),**

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association de l'Harmonie municipale ;

INSCRIT les dépenses afférentes au budget de l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-29

Objet : Subventions – Attribution d'une subvention à l'association les Arobades

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention les Arobades reçue en Mairie le 9 janvier 2020 ;

Madame Monique LAPERROUSAZ ne prend pas part au vote

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que l'association les Arobades a formulé une demande de subvention de 2 000 € pour aider au financement du bon fonctionnement de l'association.

Après exposé et en avoir délibéré,

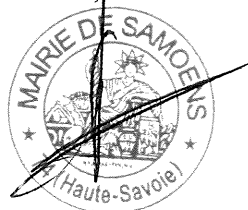
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Les Arobades ;

INSCRIT les dépenses afférentes au budget de l'exercice 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-30

Objet : Subventions – Attribution d'une subvention le Souvenir français

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention pour l'association le Souvenir français reçue en Mairie le 3 février 2020 ;

Monsieur Pierre VAN SOEN ne prend pas part au vote.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que l'association du Souvenir français a formulé une demande de subvention de 200 € pour aider au financement du bon fonctionnement de l'association.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

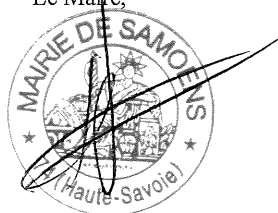
ATTRIBUE une subvention d'un montant de 200 € à l'association du Souvenir français ;

INSCRIT les dépenses afférentes au budget de l'exercice 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **LUNDI 6 JUILLET 2020 à 20 H 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 – Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Christine CARLES, Marie-Cécile BOUÉ, Véronique MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Cédric DEPLACE, Pierre VAN SOEN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Delphine DUNOYER.

Absents : Francis NIAUFRE (pouvoir à Marie-Cécile BOUÉ), Pierre SEBELLIN (pouvoir à Jean-Charles MOGENET),

Madame Véronique MAYEUX a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération n°2020-04-31

Objet : Actes de gestion du domaine public – Echange de terrains entre la Commune de Samoëns et Annie Robson - Lieu-dit « Le Fayet » et « Vercland » - Complément concernant l'estimation financière des terrains en question.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la demande de Mme Annie Robson ;

VU l'avis du service de France Domaine en date du 26 mars 2020 ;

VU l'avis favorable de la Commission "Affaires Foncières" en date du 7 novembre 2019 ;

VU l'avis favorable de la municipalité pour procéder à un échange de terrain sans soulte ;

VU l'accord de Madame Annie ROBSON ;

CONSIDERANT la délibération 2020-03-11 du 2 juin 2020 qu'il convient de compléter ;

La commune a estimé le prix de la parcelle de Mme ROBSON, cadastrée section E n°964 d'une surface de 5432 m² en zone Nals, à 1 € par mètre carré, prix moyen du terrain agricole, soit 5432 €.

La parcelle communale cadastrée section D n° 3020 d'une surface de 266 m² en zone Uc est estimée à 5432 € soit 20,42 € par mètre carré.

La Commune cède au profit de Mme Annie ROBSON la parcelle :						
Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Emprise	Zonage PLU	Prix
SAMOËNS	D	N° 3020	Vercland	266 m ²	Uc	5432 €
Mme Annie ROBSON cède au profit de la Commune la parcelle :						
SAMOËNS	E	N° 964	Le Fayet	5432 m ²	Nals	5432 €

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;

DÉCIDE que cet échange de terrain aura lieu sans soulte ;

PRÉCISE que tous les frais notariés seront à la charge de Mme Annie ROBSON ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération notamment l'acte notarié à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS
DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECISION DE SIGNER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PPT 2019-2024
CONCERNANT LA RECONQUÊTE D'ALPAGE DU PLATEAU DES SAIX**

Le Maire de la Commune de SAMOËNS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°AP-2019-06 / 03-15-2976 du Conseil Régional du 27 juin 2019 adoptant les critères d'intervention de la Région en faveur de la mise en valeur des espaces pastoraux ;

VU la convention d'objectifs du PPT 2 approuvée conjointement par la Région et la CCMG le 4/11/2019 présentant les règles financières propres au PPT 2 du Haut-Giffre (19 septembre 2019 – 18 septembre 2024)

VU la délibération n° 2020-02-01 de délégation de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat, en date du 23 mai 2020,

CONSIDÉRANT la notice d'information relative à la demande d'Aide type d'opération 7.61 FEADER « Mise en valeur des espaces pastoraux » du Plan Pastoral Territorial du Haut Giffre n°2 2019-2024

CONSIDÉRANT le projet de « Débroussaillage / réouverture à l'alpage des Saix » et ses dernières évolutions ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre en date du 03 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT le devis AMTP d'un montant de 28 872,50€ HT ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel suivant

Montant total	H.T.	28 872,50 €	100%
Subvention FEADER sollicitée	H.T.	10 105,37 €	35 %
Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes sollicitée	H.T.	10 150,37 €	35 %
Fonds propres	H.T.	8 661,76 €	30 %

DECIDE

Article 1 :

De valider le projet de « Débroussaillage / réouverture à l'alpage des Saix ».

Article 2 :

D'approuver le plan de financement du projet de « Débroussaillage / réouverture à l'alpage des Saix ».

Article 3 :

De solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre d'Aide type d'opération 7.61 FEADER « Mise en valeur des espaces pastoraux » du Plan Pastoral Territorial du Haut Giffre n°2 2019-2024

Article 4 :

De s'engager à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération

Article 5 :

De s'engager à respecter la convention d'objectifs du Plan Pastoral Territorial 2 du Haut-Giffre 2019-2014 porté par la Communauté de communes des Montagnes du Giffre et approuvée par la Région Auvergne Rhône Alpes

Article 6 :

De s'engager à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER.

Article 7 :

De s'engager à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant au moins cinq ans

Article 8 :

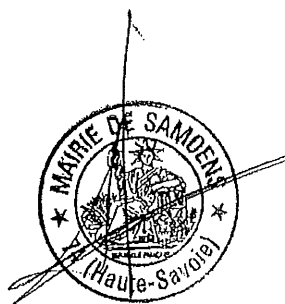
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 9 :

La présente décision est transmise en Préfecture et en Trésorerie.

FAIT À SAMOËNS, le 15 juin 2020

Le Maire
Jean-Charles MOGENET



**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS
DELEGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

DÉCISION DE CONCLURE UNE CONVENTION PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE GRAND MASSIF
DOMAINES SKIABLES – ANCIENNE MAIRIE – 8 RUE DU CHÂTEAU

Monsieur Jean-Charles MOGENET, Maire de la Commune de SAMOËNS,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020-02-05 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat ;

CONSIDÉRANT la demande présentée par GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES de se voir louer temporairement un local afin de loger son siège administratif ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Samoëns est propriétaire du bâtiment sis sur la parcelle cadastrée section G n° 1896 à Samoëns (74340) dénommé « ancienne Mairie » ;

DÉCIDE

Article 1 :

De conclure une convention portant autorisant l'occupation du domaine public pour l'ancienne mairie située 8 rue du Château ; au profit de Grand Massif Domaines Skiabiles à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 30 avril 2030, date de fin du contrat de délégation de service public et de ses avenants, au jour de la signature de la convention.

Article 2 :

De fixer le montant de la redevance à 2800,00 € par mois, hors charges.

Article 3 :

D'inscrire la recette correspondante au budget principal.

Article 4 :

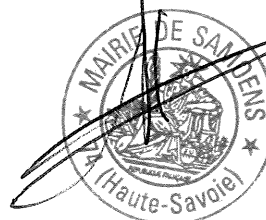
La présente décision sera transmise en Préfecture.

Article 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

FAIT A SAMOËNS, le 24 juin 2020

Le Maire,
Jean-Charles **MOGENET**



**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS
DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAMOËNS À
L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE HAUTE-SAVOIE**

Le Maire de la Commune de SAMOËNS (Haute-Savoie) ;

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-02-05 en date du 23 mai 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

CONSIDÉRANT les actions et le rôle tenu par l'Association des communes forestières de Haute-Savoie tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Samoëns de renouveler l'adhésion au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois ;

DÉCIDE

Article 1 :

De renouveler l'adhésion de la commune de Samoëns à l'Association des communes forestières de Haute-Savoie, à l'Union Régionale des Associations de communes forestières Auvergne Rhône-Alpes et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

Article 2 :

D'inscrire les dépenses correspondantes au budget principal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise en Préfecture.

Article 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

FAIT À SAMOËNS, le 25 juin 2020

Le Maire
Jean-Charles **MOGENET**

